

Info-Parents

Février 2022

Chers parents,

Voici un document présentant plusieurs informations pertinentes pour les prochaines semaines.

DATES IMPORTANTES

11 FÉVRIER 2022	Disponibilité des bulletins via Mozaïk
18 FÉVRIER 2022	Journée pédagogique
2 MARS 2022	Conseil d'établissement
7 AU 11 MARS 2022	Semaine de relâche
14 MARS 2022	Annulation de la journée pédagogique

DERNIER RAPPEL - Période d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023

- **Vous avez jusqu'au 11 février pour compléter votre inscription via le portail Mozaïk.**
- **31 janvier au 18 mars :**
Période d'inscription au préscolaire 4 ans et au programme Passe-Partout 2022-2023

Élèves de la 1^{re} à la 6^e année pour l'année scolaire 2022-2023

Pour l'année scolaire 2022-2023, la période d'inscription est du 31 janvier au 11 février 2022 par le biais de la plateforme Mozaïk. **Pour les utilisateurs du service de garde**, il sera important de compléter la section s'y rapportant avant le 28 février prochain. Nous vous encourageons fortement à compléter l'inscription au service de garde via Mozaïk. Si vous choisissez de remplir votre inscription au service de garde sur un cellulaire, il est important de choisir les périodes de fréquentation pour TOUTES les journées de la semaine.

**Unissons nos
forces, visons la
réussite !**

Élèves NOUVEAUX au préscolaire pour 2022-2023

Pour l'année scolaire 2022-2023, la période d'inscription des élèves qui seront au préscolaire l'an prochain est du **31 janvier au 11 février sur rendez-vous**. Dans une situation de dépassement de la capacité d'accueil pour le préscolaire, les inscriptions faites après le 11 février seront traitées selon la date et l'heure inscrites sur le formulaire. Les élèves concernés seront alors dirigés vers une autre école du secteur.

Si vous connaissez des personnes qui ont des enfants qui auront 5 ans au plus tard le 30 septembre 2022, nous vous serions reconnaissants de les informer des dates d'inscription. Les parents devront écrire ou appeler à leur école de quartier afin de recevoir un courriel d'information sur la procédure.

Pour le service de garde, l'inscription se fera en même temps que l'école.

Reçu d'impôt du service de garde 2021

Prochainement, vous retrouverez vos reçus d'impôt pour le service de garde sur Mozaïk portail sous l'onglet *Finances*. Prenez note que le relevé sera sur le Mozaïk du parent qui est responsable de payer les frais de garde. Il est donc important que les deux parents soient inscrits sur Mozaïk.

Collations

Veillez prendre note que les possibilités de collations permises à l'école ont été élargies. Lors des moments de collations sur les heures de classe, voici ce qui est maintenant autorisé :

Fruits frais, légumes frais, compotes, fromage et les produits laitiers peu importe leur forme (yogourt à boire, yogourt tube, yogourt).

Retards : rappel de l'horaire de l'école

Nous souhaitons solliciter votre collaboration pour que votre enfant soit à l'heure à l'école. Cela favorisera sa réussite scolaire, ainsi que celle de ses compagnons de classe. Nous vous rappelons donc que les heures de l'école sont disponibles sur le site Internet de l'École Notre-Dame-d'Etchemin :

<https://web.csdn.qc.ca/content/nous-joindre-50>



Rencontre de parents – Bulletin de la 1^{re} étape

Disponibilité des bulletins

Les bulletins seront disponibles via le portail Mozaïk le vendredi 11 février.

Rencontres de parents

À l'automne dernier, une première rencontre de parents a eu lieu en novembre à la suite de la publication des premières communications.

Une seconde rencontre avec les parents des élèves ayant des besoins particuliers (apprentissages ou comportements) sera planifiée dans la semaine du 14 au 18 février pour les groupes de la maternelle à la 5^e année ainsi que pour les classes d'adaptation scolaire. Chaque enseignant(e) conviendra de son propre calendrier de rencontres. Les parents seront contactés au besoin par l'enseignant(e). Toutes les rencontres devront se dérouler en visioconférence ou par téléphone.

Les parents des groupes de 6^e année auront droit à une rencontre lors de la remise des bulletins en avril (date qui reste à confirmer étant donné les modifications apportées).

Les spécialistes et les compléments de tâches sont disponibles au besoin.



Contrôle des absences

Simple rappel pour vous mentionner qu'il est possible de signaler à l'école l'absence de votre enfant via votre Portail Mozaïk. Si votre enfant est absent pour plusieurs jours dus aux mesures d'isolement en vigueur en lien avec la COVID-19, nous vous demandons de communiquer directement avec le titulaire par courriel. Il est également important de signaler la durée prévue de son absence via le portail ou en appelant directement au secrétariat de votre pavillon.

Nous vous invitons du même coup à consulter régulièrement le portail pour y vérifier si des messages, résultats ou remarques d'intervenants y auraient été déposés.

ANNULATION de la journée pédagogique du 14 mars

Considérant la tempête du 6 décembre dernier, la journée pédagogique du 14 mars prochain est annulée et deviendra un jour de classe.

Il s'agira d'un jour 4.

Consignes d'isolement

Nous vous invitons à consulter à nouveau les vignettes en pièces jointes sur l'isolement COVID. Nous souhaitons aussi apporter des précisions sur des changements survenus dernièrement aux consignes d'isolement.

1- Levée de l'isolement moins de 12 ans :

Si après les 5 jours d'isolement dû à un test positif, le test de votre enfant est encore positif, alors l'isolement pour une nouvelle période de 5 jours (jusqu'à un maximum de 10 jours d'isolement au total) doit se poursuivre.

L'isolement peut être levé si deux tests rapides négatifs à 24-36 heures d'intervalle entre les jours 6 et 10 sont réalisés.

2- Important, nouvelle consigne :

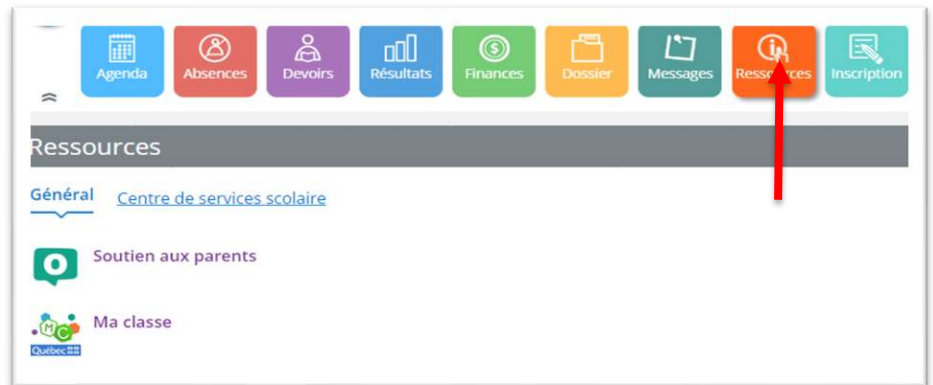
La période d'isolement d'un contact est toujours à partir de la première exposition au premier cas dans la maisonnée. L'isolement n'a pas à recommencer à chaque nouveau cas. Donc, l'enfant isolé dû à un contact pourra revenir à l'école en l'absence de symptômes et en ayant un test négatif après les 5 premiers jours du premier cas. Si des symptômes apparaissent plus tard, le protocole régulier Covid s'applique pour l'isolement.

3- Pour les 12 ans et plus :

L'élève adéquatement vacciné (deux doses) peut revenir après 5 jours d'isolement si les symptômes ont diminué et qu'il y a eu 24 heures sans fièvre. Si l'élève n'est pas adéquatement vacciné, il devra s'isoler 10 jours avant de pouvoir revenir.

Ressources sur le portail Mozaïk

Voici l'interface vous donnant accès à plusieurs ressources interactives numériques du gouvernement du Québec directement accessible via le portail Mozaïk-parents de votre enfant. On y présente différentes propositions pour vous aider à le soutenir et l'accompagner. N'hésitez pas à parcourir le site.



Merci de votre habituelle collaboration,

L'équipe de direction